

ASSOCIATION AH
1 Bis Chemin du Torey 69340 FRANCHEVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2024 ou 28 JUIN 2024

Projet de résolutions

Résolution N°1

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du Rapport d'activité et de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2023, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs.

Résolution N°2

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est débiteur de 2 994 euros. Elle décide d'affecter :
- 2 994 euros au report à nouveau dont le montant passera à 40 741 euros.

Résolution N°3

L'Assemblée Générale prend acte de l'augmentation de 3% au 01/01/2025 des cotisations totales TTC des adhérents au contrat HODEVA PREVOYANCE TNS et HODEVA PREVOYANCE PRO (à l'exception des adhérents ayant souscrit en 2024) et des augmentations techniques qui seront annoncées par l'assureur au mois de septembre 2024 conformément à l'article "COTISATION-MODIFICATION-REVISION-RESILIATION" des Conditions Générales du contrat.

Résolution N°4

L'Assemblée Générale prend acte de la modification du gestionnaire du contrat intervenue en septembre 2023 et des investissements informatiques prévus et conformes au budget 2024.

Résolution N°5

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres.